



## Les Archives municipales

### Renseignements pratiques :

**Adresse postale** : centre administratif, route d'Entraigues, service des Archives, BP 20310, 84706 Sorgues Cedex.

**S'y rendre** : cour des services techniques, rue de la Coquille, 84700 Sorgues.

**Tél.** : 04.90.39.72.50 - **Mail** : [demandesarchives@sorgues.fr](mailto:demandesarchives@sorgues.fr)

**Ouverture du service** : sur rendez-vous du lundi au vendredi (excepté le mercredi après-midi) de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30 (sauf le jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h).

**Recherches généalogiques** : contactez le service état civil qui conserve les registres d'état-civil depuis 1793, au 04.90.39.71.31 ou [DSP-ETATCIVIL-ELECTIONS@sorgues.fr](mailto:DSP-ETATCIVIL-ELECTIONS@sorgues.fr)

### Les archives municipales : qu'est-ce que c'est ?

C'est l'ensemble des documents produits ou reçus par les services municipaux, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support.

Ce sont des archives publiques et à ce titre elles sont inaliénables et imprescriptibles. Elles constituent le patrimoine écrit de la ville.

### Les archives municipales : pour quoi faire ?

Plusieurs raisons justifient que l'on conserve et « prenne soin » des archives :

- . Pour les besoins des services municipaux et la gestion des affaires de la ville,
- . Pour que toute personne qui voudrait justifier d'un droit retrouve les documents la concernant,
- . Pour servir de source à la recherche historique et à la mise en valeur culturelle du patrimoine.

C'est pourquoi les archives sont collectées, classées, conservées et communiquées.

### La présentation des fonds

Les archives anciennes, avant la Révolution, séries AA à II (1351-1789) ont été déposées aux archives départementales d'Avignon, en mars 1966.

De précieux registres de délibérations du Conseil de ville sont conservées depuis 1483 ; les registres des cadastres depuis 1582. Les comptes des recettes et dépenses apparaissent dès 1416. La série des registres paroissiaux commence en 1705. On peut y suivre, à travers les actes de baptême, mariage et sépulture, l'histoire des familles et de la population de Sorgues.

**Les archives modernes, après la Révolution**, séries B à R (1790-1954) ont, elles aussi, été déposées aux archives départementales d'Avignon, en 1966.

Les délibérations du conseil municipal, l'état civil, les documents cadastraux, les recensements et listes électorales, les dossiers techniques et les documents d'urbanisme, entre autres, retracent l'histoire de la politique municipale, de la ville, de son patrimoine et de ses habitants.

**Les archives contemporaines, après 1945** sont traitées par le service des Archives municipales et font l'objet d'un classement en continu (série W).

## La consultation des documents

Elle est gratuite et se fait sur place. Des instruments de recherche sont à la disposition des lecteurs, ainsi qu'une bibliothèque d'histoire locale.

Le personnel des Archives guide et aide les chercheurs dans leurs premières démarches, **mais n'effectue pas** les recherches à leur place.

La loi 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives a rendu la majeure partie des documents communicables, sauf si leur mauvais état ne le permet pas. Néanmoins, des délais restent fixés par la loi pour certains documents, notamment ceux qui touchent à la vie privée des personnes.

### Liens utiles :

Archives départementales de Vaucluse : <http://archives.vaucluse.fr> (registres paroissiaux et d'état civil, plan napoléonien de Sorgues, etc...).

Association Les Etudes Sorguaises : <http://www.etudessorguaises.fr> (étude, écriture et diffusion de l'histoire de la commune).

Service interministériel des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>